



Gains en provenance de l'étranger ...

Par **mag2405**, le **07/02/2014** à **11:40**

Bonjour,rrnrnJe suis à la retraite et paie mes impôts en France. On m'a proposé de partager mes compétences (marketing Internet, traduction) en les proposant via une firme américaine en tant que free-lance. Les individuels intéressés par mes services, s'inscrivent, paient le prix, la firme déduit une commission et me règlent le reste un fois le travail rendu et accepté par l'acheteur. Lorsque que le montant de mes gains arrive à une certaine somme, je fais un retrait via PayPal, puis vers un compte bancaire en France.rrnrnSuite à certains conseils, je me suis enregistré comme Auto-Entrepreneur. D'autres m'ont dis qu'il ne le fallait pas car ni mes "clients", ni l'entreprise qui gère les services acheteur/vendeur ne sont en France, de plus, tous gains perçus ne seraient pas à déclarer. rnrnAis-je bien fais ou non de m'enregistrer?rrnrnMerci pour votre réponse et pour tout autre conseil à ce sujet.rrnrnJean